



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Conseil départemental de l'Oise

Direction générale adjointe

Réussites éducatives, citoyennes et territoriales

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service des moyens financiers

1 rue cambry CS 80941 600024 BEAUVAIS

Tél : 03 44 06 60 41 ou 04 44 06 65 48 ou 03 44 10 70 14

**A RETOURNER À L'ÉTABLISSEMENT
AVANT LE 15 OCTOBRE 2021**
AUCUN DOSSIER NE SERA RECEVABLE APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2021

DEMANDE DE BOURSE DÉPARTEMENTALE « COLLÉGIEN »

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom et Prénom de l'élève :

Nationalité : Date d'entrée en France pour les élèves étrangers :

Date de Naissance :

Classe suivie :

Établissement fréquenté :

Nom :

Adresse :

Commune :

Cadre réservé au secrétariat du collège

(1) L'élève bénéficie d'une bourse nationale des collèges : OUI NON

(1) Montant annuel de la bourse nationale : 459 € 294 € 105 €

► La bourse nationale est accordée par le collège.

(cachet de l'Établissement)

Cadre réservé à l'administration

N° DOSSIER :

Etat du Dossier :

Pièces réclamées :

Cet imprimé tenant lieu de demande, et compte tenu du barème et du mode de calcul joints en annexe, seules les familles pouvant prétendre à l'attribution d'une bourse, doivent remplir ce dossier.

UN DOSSIER DOIT ÊTRE ÉTABLI POUR CHAQUE ENFANT ET CHAQUE ANNÉE.

(1) cocher la case correspondante



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS DE L'ÉLÈVE

Qualités (1) (1) cocher la ou les cases correspondantes

Père Mère Tuteur Autres : Préciser

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **Téléphone :**

Adresse mail :

Profession :

SITUATION FAMILIALE (1)

Marié(e) :
Nom, Prénom, Profession de l'époux(se)

Vivant maritalement, Pacsé(e) :
Nom, Prénom, Profession du (de la) concubin(e)

Séparé(e), date de la séparation

Divorcé(e), date du divorce

Veuf(veuve), date du décès

Célibataire

SI VOTRE SITUATION FINANCIÈRE À CHANGÉ DEPUIS JANVIER 2021 REPLIR LE CADRE CI-DESSOUS

Concernant le chef de famille	Concernant le (la) conjoint(e) ou le (la) concubin(e)
<input type="checkbox"/> Salarié(e) : Depuis quelle date ?	<input type="checkbox"/> Salarié(e) : Depuis quelle date ?
<input type="checkbox"/> En maladie ou accident du travail : Depuis quelle date ?	<input type="checkbox"/> En maladie ou accident du travail : Depuis quelle date ?
<input type="checkbox"/> Au chômage : Depuis quelle date ?	<input type="checkbox"/> Au chômage : Depuis quelle date ?
<input type="checkbox"/> En pré-retraite ou retraite : Depuis quelle date ?	<input type="checkbox"/> En pré-retraite ou retraite : Depuis quelle date ?
<input type="checkbox"/> Pension alimentaire : Depuis quelle date ?	<input type="checkbox"/> Pension alimentaire : Depuis quelle date ?
<input type="checkbox"/> Autres (préciser) :	<input type="checkbox"/> Autres (préciser) :

ENFANTS A CHARGE (Y COMPRIS LE CANDIDAT)

Nom et Prénom des enfants	Date de naissance	Situation en 2021 : Préciser la classe et l'établissement fréquenté	Enfant adopté, recueilli ou qui vous a été confié (1) Préciser depuis quelle date
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

(1) cocher la ou les cases correspondantes

CAS PARTICULIERS (Voir page 4)

- Avez vous un ou plusieurs enfant(s) atteint(s) d'une infirmité grave : OUI NON

Si oui, préciser :

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

- Bénéficiez vous pour ce ou ces enfant(s) de l'allocation d'éducation spécialisée : OUI NON

- Avez vous un ascendant à charge au foyer atteint d'une infirmité : OUI NON

Si oui, préciser :

Nom, Prénom :

- Élèves de nationalité étrangère, préciser la date d'arrivée en France :

Du père :

De la mère :

Des frères et soeurs :

Autres ou observations éventuelles :

PIÈCES A JOINDRE À LA DEMANDE

- 1) Photocopie du livret de famille faisant apparaître l'état civil du ou des parents et du ou des enfants à charge.
- 2) Photocopie de l'avis d'impôt 2020 (sur les revenus de l'année 2019).
- 3) **Un relevé d'identité bancaire ou postal récent au nom du chef de famille.**
précisant les codes banque, guichet, n° de compte, clé (compte tenu du changement des codes de nombreuse banques)

Le paiement ne peut pas être effectué par chèque sur le Trésor Public sauf cas exceptionnel.

- 4) **Pour les élèves étrangers**, photocopie du titre de séjour en France des parents.

CAS PARTICULIERS OU CHANGEMENT DE SITUATION

- Il convient de joindre **en complément** des documents précités :

PARENTS DIVORCÉS OU SÉPARÉS	Copie de l'extrait de jugement de divorce indiquant à qui le ou les enfants sont confiés et le montant de la pension alimentaire éventuelle.
ENFANT RECUEILLI	Copie de l'extrait de jugement de tutelle ou attestation délivrée par la Mairie
CHANGEMENT RÉCENT DÉFAVORABLE D'EMPLOI OU DE SITUATION	Photocopie de l'avis d'impôt 2021 (sur les revenus de l'année 2020) et le cas échéant copie des 3 derniers bulletins de salaire ou des 3 derniers relevés des allocations de chômage, sécurité sociale, RSA ... pour le chef de famille et son conjoint ou concubin , permettant d'apprécier les revenus actuels de la famille.
CHARGES DE FAMILLE PARTICULIÈRES	Certificat attestant le cas échéant : <ul style="list-style-type: none">- qu'un des conjoints est en longue maladie ou en congé de longue durée,- la présence, au foyer, d'un enfant atteint d'une infirmité permanente et n'ouvrant pas droit à l'allocation d'éducation spécialisée- la présence, au foyer, d'un ascendant à charge atteint d'une infirmité ou d'une maladie grave.

- **Pour les situations partielles il convient d'adresser dans tous les cas les 2 avis d'impôt 2020 et/ou 2021 (sur les revenus 2019 et/ou 2020).**

Je soussigné (nom et prénom du demandeur) :
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A : **Le :**

Signature,

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES BOURSES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DES COLLÉGIENS

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

- Les demandes de bourses doivent être renouvelées chaque année,
- Des bourses départementales peuvent être accordées aux élèves français et étrangers domiciliés dans l'Oise et fréquentant les établissements d'enseignement secondaire même s'ils redoublent une classe. Les élèves étrangers doivent résider en France depuis au moins 2 ans avec leur famille (père, mère et enfants à charge).

L'attribution est faite au regard du quotient familial calculé en divisant le revenu fiscal de référence annuel par un nombre de points évalué selon la liste au verso et en application du barème ci-après si le quotient familial ouvre droit à la bourse départementale.

BARÈME

- **Élèves bénéficiant d'une bourse nationale**

Montant de la bourse nationale	Montant de la <u>bourse départementale</u>
459 € ou 294 €	39 €
105 €	45 €

- **Élèves ne bénéficiant pas d'une bourse nationale**

Valeur des quotients	Montant de la <u>bourse départementale</u>
de 0 à 1815	129 €
de 1816 à 2065	96 €
de 2066 à 2315	72 €
de 2316 à 2688	48 €
au delà	0 €

A - RESSOURCES

Les ressources prises en considération sont celles de l'année 2019 **ou dans le cas d'un changement de situation durable**, celles de l'année 2020, voire 2021. Les prestations familiales n'entrent pas en compte. Les ressources prises en compte sont celles de l'ensemble du foyer notamment en cas de vie maritale.

B - CALCUL DES POINTS DE CHARGE

- famille avec un enfant à charge	9
- pour le deuxième enfant.....	1
- pour chacun des troisième et quatrième enfants à charge	2
- pour chaque enfant à charge à partir du cinquième	3
- père et mère tous deux salariés (ou deux rémunérations au sein du foyer)	1
- candidat boursier, pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	1
- père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	3
- conjoint en longue maladie ou en congé de longue durée	1
- enfant au foyer atteint d'une infirmité permanente et n'ouvrant pas droit à l'allocation d'éducation spécialisée	2
- ascendant à charge au foyer atteint d'une infirmité ou d'une maladie grave	1
- commune de moins de 2 000 habitants ne comportant pas d'établissement du second degré	1

EXEMPLE :

Famille ayant 4 enfants à charge, parents tous deux salariés, habitant une commune de moins de 2000 habitants ne comportant pas d'établissement du second degré et dont le revenu fiscal de référence de l'année 2019 s'élève à **20 502 €**.

- 4 enfants à charge	$9 + 1 + 2 + 2 = 14$ points
- parents tous deux salariés	= 1 point
- commune de moins de 2 000 habitants	= 1 point
	16 points

$$\text{quotient familial} = \frac{20\,502 \text{ €}}{16} = \mathbf{1281}$$

C - TRANSMISSION DES DEMANDES

Les demandes doivent être remises au **secrétariat de l'établissement** fréquenté **avant le 15 octobre 2021**.